

[Texte]

Mr. Nicholson: I so move, Mr. Chairman.

Motion agreed to

The Chairman: Now, you may want other motions. For instance, we are not authorized in this structure to have a steering committee per se so I would ask the parties present if it is their wish that there should be an advisory committee, or whatever type of committee you wish to put together, to perhaps chart the course of the committee in an organized way, without so naming a steering committee. Such a committee, I think, would probably include, if it be your wish, a member from each of the opposition parties, two members from the government, plus the chairman. Is it your wish that such a committee be appointed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: It is agreed then that such committee shall be constituted of one member from each of the two opposition parties, two members from the government, plus the chairman. Thank you.

The next item is the budget which has to be prepared, and I believe that... well, the budget is not necessarily approved right now, or is it? So it is something to be presented to you at a later date, after consideration is given to what will be the expenses of the committee. It will, of course, include costs of printing, the needs of witnesses requiring travel expense money and so on. While we do have a quorum, though, I think it would be proper that we might have a motion which would read as follows: That at the discretion of the Chairman, reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses invited to appear before the committee and that for such payment of expense a limit of... well, how many representatives?

• 1550

Shall it be two or three members? Two? All right. The motion then would read:

That at the discretion of the chairman, reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses invited to appear before the committee and that for such payment of expenses a limit of two representatives per organization be established.

Mr. Baker: Mr. Chairman, perhaps it should be noted that the motion was made by a government member for the sake of keeping the budget within reasonable limits.

An hon. Member: Hear, hear! It is on the record.

The Chairman: Thank you. I am sure your note will be there. Are you saying that you disagree? I do not want to start an argument today so I will not pursue that question. Moved by Mr. Kindy, seconded by Mr. Redway. Agreed?

Motion agreed to

[Traduction]

M. Nicholson: Je propose qu'il en soit ainsi, monsieur le président.

La motion est adoptée

Le président: Nous pouvons maintenant adopter d'autres motions. Ainsi, par exemple, nous ne sommes pas autorisés à avoir un comité de direction en tant que tel; je demanderais donc aux personnes présentes si elles estiment que nous devrions constituer un comité consultatif, enfin, un comité quelconque, afin d'orienter les travaux du Comité de façon méthodique, sans qu'il s'agisse pour autant d'un comité de direction en tant que tel. À mon avis, un tel groupe pourrait probablement comprendre un membre de chacun des partis de l'opposition, deux membres du parti ministériel et le président. Désirez-vous qu'on mette un tel comité sur pied?

Des voix: D'accord.

Le président: Il est donc convenu qu'un tel comité sera mis sur pied et qu'il sera constitué d'un membre de chacun des deux partis de l'opposition, de deux membres du parti ministériel et du président. Merci.

L'article suivant porte sur le budget, et je crois que... Eh bien, il n'est pas nécessaire de l'approuver dès maintenant, ou est-ce le contraire? Il s'agit donc de quelque chose qu'on vous soumettra ultérieurement, une fois qu'on aura envisagé quelles seront les dépenses du Comité. Bien entendu, cette question du budget englobera les coûts de l'impression, les indemnités de déplacement des témoins, et caetera. Cependant, étant donné que nous avons le quorum, le moment me paraît bien choisi de présenter une motion qui se lirait comme suit: qu'à la discrétion du président, le Comité rembourse aux témoins les frais de déplacement et de séjour entraînés par leur comparution devant le Comité et que le remboursement de ces frais ne soit autorisé que pour... Eh bien, combien de représentants par organisme?

Est-ce que ce sera deux ou trois représentants? Deux? C'est bien. La motion se lit donc comme suit:

Qu'à la discrétion du président, le Comité rembourse aux témoins les frais de déplacement et de séjour entraînés par leur comparution devant le Comité et que le remboursement de ces frais ne soit autorisé que pour deux représentants par organisme.

M. Baker: Monsieur le président, il convient peut-être de noter que cette motion a été présentée par un membre du parti au pouvoir aux fins de maintenir le budget dans des limites raisonnables.

Une voix: Bravo, bravo! Cela sera consigné au compte rendu.

Le président: Merci. Je suis sûr que votre remarque y figurera en bonne et due forme. Est-ce qu'elle signifie que vous n'êtes pas d'accord? Cela dit, je ne veux pas ouvrir une discussion là-dessus aujourd'hui; je ne développerai donc pas la question. La proposition a été présentée par M. Kindy et elle est appuyée par M. Redway. D'accord?

La motion est adoptée